

**REUNION AVEC LE MINISTERE SUR LES VACCINS**

Le cabinet de B. BOURGUIGNON a organisé ce matin une réunion sur les vaccins et le recueil du consentement.

L'AD-PA se félicite de cette initiative ainsi que de l'écoute renouvelée du cabinet et la nouvelle consultation du Comité Consultatif National d'Ethique.

L'AD-PA a rappelé que la situation très inconfortable dans laquelle se trouve la société française, est due à la négligence de l'État depuis de très nombreuses années et particulièrement du ministère de la Justice, qui n'a pas su protéger suffisamment les personnes âgées présentant des troubles cognitifs.

Cette négligence agiste devra être réparée par des réformes profondes une fois la crise passée, mais dans l'urgence l'AD-PA est prête à participer avec les pouvoirs publics à l'élaboration de dispositions transitoires tentant de respecter la dignité des personnes âgées à domicile ou en établissement.

Le ministère a accepté que Citoyennage association représentant les personnes âgées aidées soit entendue, ce dont l'AD-PA se félicite puisqu'elle travaille actuellement avec le ministère et la CNSA sur l'aide au développement et à la structuration nécessaire de ce réseau.

L'AD-PA a proposé que le ministère rédige une note présentant les bénéfices risques du vaccin, que les professionnels liront à la personne pour recueillir son consentement, consentement qui devra être écrit.

L'AD-PA demande une définition précise par le ministère des personnes qui devront être accompagnées pour que leur consentement soit considéré comme juridiquement valable.

En l'absence d'autre protection de justice, l'AD-PA propose que ce soit la personne référente pour l'établissement qui puisse exprimer le consentement ou le refus en présence du résident.

L'AD-PA a proposé que soit explicités : les avantages pour les résidents à se faire vacciner et la situation des résidents séropositif par rapport au vaccin.

L'AD-PA a enfin exclu strictement qu'un professionnel puisse décider quelques solutions que ce soit à la place de la personne âgée.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)  
 <https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**